

Réponse de PostEurop à la consultation publique sur le programme de travail du GREP pour 2022





À PROPOS DE POSTEUROP

POSTEUROP est l'association représentant les opérateurs postaux publics européens. Elle s'engage à soutenir et à développer un marché européen de la communication postale durable et concurrentiel, accessible à tous les clients et garantissant un service universel moderne et abordable. Nos Membres comptent **2 millions d'employés** à travers l'Europe et servent **quotidiennement 800 millions de clients** via plus de 175 000 guichets.

Association des opérateurs postaux publics européens AISBL

Boulevard Brand Whitlock 114
1200 Bruxelles
Belgique

E: info@posteurop.org

T: + 32 2 761 9650

F: + 32 2 771 4856

Posteurop.org | © PostEurop

RÉPONSE DE POSTEUROP A LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU GREP POUR 2022

Historique et contexte

PostEurop salue la consultation publique sur le programme de travail du GREP pour 2022 et apprécie la possibilité de donner son avis sur ce programme.

En mars 2021, PostEurop avait déjà eu l'occasion de partager son point de vue en répondant à l'appel à contributions concernant le programme de travail du GREP pour 2022 (*voir la position commune sur le programme de travail du GREP pour 2022*). Toutes les positions expliquées dans cette position commune sont toujours valables et s'appliquent au programme de travail pour 2022 actuellement en consultation, notamment en ce qui concerne le pilier II du programme de travail pour 2022 « Promouvoir un marché postal européen compétitif ».

De plus, PostEurop a eu la possibilité de répondre cette année et l'année dernière aux rapports du GREP relatifs aux consommateurs dans le secteur postal¹ (*voir la position commune sur le rapport du GREP relatif à la situation contractuelle des consommateurs de services postaux* et notre *lettre en réponse au rapport du GREP sur les principales questions relatives aux consommateurs* (GREP PL I (20) 8)). Nos réponses s'appliquent au pilier III du programme de travail pour 2022 « Habilitation des utilisateurs finaux ».

Pour le programme de travail pour 2022, compte tenu de ses contributions précédentes, PostEurop souhaite que sa contribution se concentre sur trois sujets : le livrable n° 5, le livrable n° 8 et le livrable n° 10.

Livrable n° 5 « Rapport sur l'accès au réseau postal dans un contexte de commerce électronique en plein essor »

En ce qui concerne le livrable prévu n° 5 « Rapport sur l'accès au réseau postal dans un contexte de commerce électronique en plein essor », PostEurop souhaite souligner le fait que les marchés européens des colis - comme en conviennent les experts - sont très concurrentiels, innovants et performants. L'essor du commerce en ligne, qui s'est accéléré en raison de la crise de la COVID-19, a attiré et continue d'attirer de nouveaux acteurs et modèles économiques dont les plateformes de commerce en ligne entrant sur le marché de la logistique. On s'interroge donc sur la nécessité ressentie « de réexaminer l'accès réglementé au réseau postal, car il constitue toujours un outil essentiel pour la promotion de la concurrence ». Afin de justifier une approche sectorielle, il faut apporter la preuve que le droit général en matière de concurrence ne suffit pas à lui seul à remédier aux défaillances du marché. Cela pourrait être le cas uniquement sur des marchés où il n'existe pas de concurrence réelle et avec des barrières à l'entrée importantes et non transitoires. Au contraire, les marchés des colis sont concurrentiels et présentent de faibles barrières à l'entrée. Ainsi, étant donné l'offre large et concurrentielle ainsi que l'absence de preuves de goulots d'étranglement, PostEurop estime qu'une obligation légale n'est pas nécessaire pour accorder l'accès aux réseaux de colis.

Nous souhaiterions également rappeler que récemment, dans le cadre du règlement relatif aux colis transfrontaliers, le législateur européen a rejeté la proposition de demander aux prestataires de service universel de donner accès à leurs accords internationaux. En réalité, dans un marché concurrentiel comme celui des colis, les accords et l'accès aux accords devraient faire partie des négociations commerciales normales et ne pas être soumis à des spécifications réglementaires.

¹Rapport du GREP relatif à la situation contractuelle des consommateurs de services postaux (GREP PL I (21) 10) et

rapport du GREP sur les principales questions relatives aux consommateurs (GREP PL I (20) 8)

Livrable n° 8 « Rapport sur la durabilité environnementale dans le secteur postal »

En ce qui concerne le livrable n° 8, « Rapport sur la durabilité environnementale dans le secteur postal », PostEurop souhaite réaffirmer que le secteur postal est bien conscient de sa responsabilité dans la lutte contre le changement climatique et la réduction de son impact environnemental. En avance sur d'autres secteurs de l'économie, le secteur postal a investi massivement depuis plus d'une décennie dans des solutions innovantes pour rendre les opérations plus durables. Grâce à une approche holistique, les opérateurs postaux mettent en œuvre non seulement différentes possibilités de transport et de livraison durables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur impact sur les communautés, mais élaborent également des stratégies pour favoriser l'efficacité des ressources et l'économie circulaire dans nos processus. Notre secteur continue d'adapter son modèle commercial afin de trouver des moyens de réduire considérablement son empreinte carbone et d'ouvrir la voie à la transformation écologique du secteur. En effet, la plupart des opérateurs postaux ont déjà mis en place des stratégies globales pour mesurer et réduire leur propre empreinte carbone, ainsi que celle de leurs clients.

De plus, l'amélioration de la transparence de l'empreinte carbone devient de plus en plus importante, en particulier pour le secteur du commerce électronique. Par conséquent, les opérateurs postaux coopèrent et participent aux nombreuses initiatives prises, entre autres, par la Commission européenne et le CEN, pour développer des outils concrets pour mesurer cette empreinte carbone. PostEurop et ses Membres sont toujours disponibles pour partager et discuter davantage de ces pratiques et initiatives avec le GREP au profit de leur rapport.

Livrable n° 10 « Étude de faisabilité interne des indicateurs de qualité de service (QdS) pour le marché des colis en raison du développement du commerce électronique dans le secteur postal »

Enfin, en ce qui concerne le livrable n°10 « Étude de faisabilité interne des indicateurs de qualité de service (QdS) pour le marché des colis en raison du développement du commerce électronique dans le secteur postal », PostEurop ne voit pas la nécessité d'introduire des indicateurs spécifiques sectoriels réglementant la QdS. Comme indiqué précédemment, le marché des colis est très concurrentiel et les acteurs proposent différents services pour fournir aux consommateurs des informations fiables et une transparence accrue sur leurs colis. De plus, les règles horizontales de protection des consommateurs au niveau de l'UE sont déjà un moyen de prendre en compte les besoins des utilisateurs finaux sur ce marché.

Pour en savoir plus,
veuillez contacter:

Mme Elena Fernandez

Présidente du Comité Affaires de
l'Union européenne de PostEurop
Groupe Correos

E: elena.fernandez@correos.com

T: +34 9 15 96 30 34

M. Denis Joram

Président du Groupe de Travail
Directive postale de PostEurop
Le Groupe La Poste

E: denis.joram@laposte.fr

T: +33 1 55 44 02 01

Contact POSTEUROP:

Association des opérateurs postaux publics européens *AISBL*

Boulevard Brand Whitlock 114
1200 Bruxelles
Belgique

E: info@posteurop.org

T: + 32 2 761 9650

F: + 32 2 771 4856